

Séance 4 : La remise en cause du système colonial au XVIII^{ème} siècle

Paradoxalement, le XVIII^{ème} siècle voit se développer la montée de la traite et de l'esclavage et se définit aussi comme le siècle des Lumières qui veut faire reculer l'ignorance et le fanatisme au nom de la raison et de la liberté.

- ✓ Comment concilier la proclamation des droits de l'homme par la Révolution française et la présence de l'esclavage sur le sol national ?
- ✓ Comment réagissent les intérêts économiques face au combat des abolitionnistes ?

Objectifs :

- Retenir que l'abolition de l'esclavage est un long combat mené aussi bien en France sur le plan des idées que dans les colonies, les armes à la main.
- Retenir les dates des deux abolitions de l'esclavage dans les colonies françaises (1794, 1848).

I - Vers l'abolition :

Document 1 : La prise de Québec durant la Guerre de Sept Ans (le 13 septembre 1759) (voir blog)

Gravure de la fin du XVIII^{ème} siècle, bibliothèque du ministère de la Défense Nationale du Canada



- 1) Dans quelle colonie française la ville de Québec est-elle située ?
- 2) À quel pays appartiennent les forces militaires visibles au premier plan ?
- 3) Comment la prise de Québec se déroule-t-elle ?

- 1) La ville de Québec est située dans la colonie de la Nouvelle-France, en Amérique du Nord (Canada actuel).
- 2) Les forces militaires visibles au premier plan appartiennent au Royaume-Uni. On les reconnaît grâce à leur drapeau, l'*Union Jack*.
- 3) Les Britanniques prennent la ville en 1759 après un débarquement dans un endroit escarpé (au premier plan) et une bataille rangée contre l'armée des colons français sur le plateau qui surplombe la ville de Québec (2^e plan à gauche).

COMMENTAIRE : Les rivalités entre la France et le Royaume-Uni en Amérique du Nord s'exacerbent au XVIII^{ème} siècle. Chaque camp construit des forts sur les rives de l'Ohio. L'attaque d'un poste français en 1754 marque le début des affrontements qui se prolongent au Canada dans le cadre de la Guerre de Sept Ans (1756-1763). Alors que la France envoie peu de renforts à ses émigrés, déjà peu nombreux, les colons anglais reçoivent le soutien de la métropole. Chaque camp fait aussi appel aux tribus indiennes pour renforcer ses troupes.

La prise de Québec a lieu en 1759. L'épisode reproduit sur la gravure est celui de la bataille des plaines d'Abraham, qui marque la fin du long siège britannique (juillet-septembre 1759) au cours duquel la ville de Québec a essuyé plusieurs bombardements. Le 13 septembre, les Anglais prennent pied sur la rive nord, en amont de Québec (Anse-au-Foulon), dans un endroit escarpé et boisé où les défenses françaises sont peu nombreuses.

Après avoir grimpé la falaise, les troupes anglaises s'établissent sur les plaines d'Abraham. La bataille décisive oppose une armée britannique composée presque exclusivement de soldats expérimentés, conduits par le général Wolfe, aux troupes du général Montcalm, qui comprennent un bon nombre d'habitants de la ville, incorporés parmi les soldats français. La bataille des plaines d'Abraham dure moins d'une demi-heure et s'achève avec la dispersion des troupes françaises. Les commandants en chef des deux armées, Wolfe et Montcalm, y sont mortellement blessés. **Le 18 septembre 1759, la ville de Québec capitule.** Quelques mois plus tard, Montréal est à son tour contrainte à la reddition. **Le Traité de Paris, qui met fin à la Guerre de Sept Ans en 1763,** marque la fin de la présence française en Amérique du Nord. La France ne conserve que Saint-Pierre-et-Miquelon. Passés sous domination britannique, les colons français du Canada obtiennent en 1774 la reconnaissance de leur statut (Acte de Québec). Ils obtiennent le droit de garder leur langue, leur religion (le catholicisme) et l'usage de la loi française dans les tribunaux. Les descendants de ces colons forment aujourd'hui, sous le nom de Canadiens français, plus du quart de la population du Canada.

Document 2 : Les critiques des philosophes des Lumières

[La traite] c'est l'achat des nègres¹ que font les Européens sur les côtes d'Afrique pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de nègres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles et tous les droits de la nature humaine.

C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges des pays libres où [le nègre] est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une âme comme eux.

On dira peut-être qu'elles seraient bientôt ruinées, ces colonies, si l'on y abolissait l'esclavage des nègres. Mais quand cela serait, faut-il conclure de là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir et fournir à notre luxe ? Non... Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites que de faire tant de malheureux !

Extraits de l'Encyclopédie (1751-1772), article « Traite des nègres »
écrit par le Chevalier de Jaucourt.

1. Ce terme désigne au XVIII^e siècle les hommes de couleur noire et n'a pas la connotation négative qu'on lui donne aujourd'hui.

Dédicace aux nègres esclaves

Mes amis, quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les blancs. Je ne parle ici que de ceux d'Europe, car pour les blancs des colonies, je ne vous fais pas l'injure de les comparer à vous ; je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage ont fait rougir vos maîtres. Si on allait chercher un homme dans les îles de l'Amérique, ce ne serait point parmi les gens de chair blanche qu'on le trouverait [...]. Je n'emploierais pas l'éloquence, mais la raison ; je ne parlerais pas des intérêts du commerce mais ceux de la justice.

Condorcet, *Réflexions sur l'esclavage*, 1781, publié sous le pseudonyme du Dr Schwartz, Neufchâtel, Suisse.

4) D'après ce texte, quel argument est avancé par les partisans de l'esclavage ?

- Les partisans de l'esclavage avancent que celui-ci est nécessaire pour assurer la prospérité des colonies et de la métropole (lignes 11-12 : « On dira peut-être qu'elles seraient bientôt ruinées, ces colonies, si l'on y abolissait l'esclavage » ; ligne 14).
- COMMENTAIRE : Pour répondre à ces arguments d'ordre économique, des hommes comme Condorcet, Turgot et Adam Smith avançaient que l'esclavage était une forme de travail archaïque et moins rentable que le salariat libre.

5) Au nom de quels principes l'auteur dénonce-t-il la traite négrière ? Que souhaite le chevalier de Jaucourt ?

- **Le Chevalier de Jaucourt condamne la traite négrière au nom des valeurs portées par la religion chrétienne et la morale (non-violence, amour, fraternité), et au nom des droits de l'Homme (lignes 5-6).**
- Il insiste aussi sur le fait que les Noirs sont des êtres humains (ligne 10 «ayant une âme») et qu'ils doivent de ce fait être libres.
- Le chevalier de Jaucourt souhaite au contraire que les esclaves noirs soient libérés et que l'esclavage soit aboli, même si cela doit entraîner la ruine du système colonial.
- Le chevalier de Jaucourt, médecin de formation, est l'auteur de près de 18 000 articles sur les 72 000 que compte *L'Encyclopédie*.

- Les philosophes des Lumières qui ont contribué à la rédaction de l'Encyclopédie (Diderot, Voltaire, Rousseau) enrichissent leur argumentaire autour du thème des droits naturels de l'homme parmi lesquels figurent la liberté et l'égalité.
- Si les philosophes des Lumières anglais et français posent les fondements de l'abolitionnisme, le mouvement ne prend son véritable essor que dans les trois dernières décennies du XVIII^{ème} siècle. Il s'internationalise et se structure en Amérique du Nord, en Angleterre et en France, où la Société des Amis des Noirs est créée en 1788 sur le modèle anglais. Animée par Brissot, Condorcet et l'abbé Grégoire, elle réfléchit aux moyens d'arriver à la fin de l'esclavage.

6) Quelles sont les idées défendues par Condorcet, justifiez.

- Condorcet défend tout d'abord l'idée d'une égalité naturelle entre blancs et « nègres » ; il dénonce également le manque de qualités morales des blancs des colonies, les maîtres esclavagistes.
- Il considère que le combat contre l'esclavage est une question de raison et de justice.
- **Plutôt que de plaider en faveur d'une abolition immédiate, qui suppose de rendre libres d'un seul coup plusieurs millions d'esclaves et de devoir indemniser de ce fait les planteurs, les membres de la Société adoptent une position plus réformatrice en demandant l'interdiction de la traite négrière.**
- Arrêter l'apport d'esclaves noirs dans les colonies en faisant cesser le commerce négrier était vu comme un préalable à l'abolition totale de l'esclavage. À la veille de la Révolution française, l'idée d'une abolition progressive de l'esclavage domine donc dans les milieux abolitionnistes français. Ce sont les événements révolutionnaires, en France et aux Antilles, qui vont conduire à une abolition immédiate en 1794.

Document 3 : L'opinion se manifeste dans un cahier de doléances (Franche-Comté, 19 mars, 1789)

Article 29 : Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions desdites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables. Ils craignent avec raison que les générations futures plus éclairées et plus philosophes n'accusent les Français d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de français et plus encore avec celui de chrétien. C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour de ces esclaves faire des sujets utiles au Roy et à la patrie.

Archives départementales de la Haute-Saône.

7) Quelle influence s'exprime déjà dans ce cahier de doléances ?

- Les écrits des philosophes des Lumières influencent certainement ce cahier de doléances qui dénonce la situation des esclaves dans les îles.
- Ils dénoncent cette condition au nom de la religion et parce que qu'ils ne veulent pas que leurs enfants, « les générations plus éclairées et plus philosophes », leur reprochent cet acte abominable.

Document 4 : La première assemblée de la Société des Amis des Noirs (1789)

La société des Amis des Noirs s'est assemblée hier pour la première fois, depuis la révolution du 13 juillet. M. le Marquis de Condorcet la présidait.

Les ennemis des Noirs insinuent que l'objet de la Société est de détruire tout d'un coup l'esclavage, ce qui ruinerait les colonies. Mais ce n'est point là l'intention des Amis des Noirs. Ils ne demandent que l'abolition de la Traite des Noirs parce qu'il en résultera infailliblement que les planteurs, n'espérant plus remettre des Noirs en Afrique, traiteront mieux les leurs. Non seulement la Société des Amis des Noirs ne sollicite point en ce moment l'abolition de l'esclavage, mais elle serait affligée qu'elle fût proposée. Les Noirs ne sont pas encore mûrs pour la liberté il faut les y préparer.

Extrait du journal *Le Patriote* du 24 août 1789.

Document 5 : Les débats à la Convention nationale

Levasseur : Je demande que la Convention, ne cédant pas à un mouvement d'enthousiasme, mais aux principes de la justice, fidèle à la Déclaration des droits de l'homme, décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République, Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant nous avons des esclaves à Saint-Domingue. Je demande donc que tous les hommes soient libres, sans distinction de couleur.

Lacroix : Vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France, n'est-il pas vrai que les hommes de couleur sont esclaves dans nos colonies ? Proclamons la liberté des hommes de couleur. En faisant cet acte de justice, vous donnez un grand exemple aux hommes de couleur esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles.

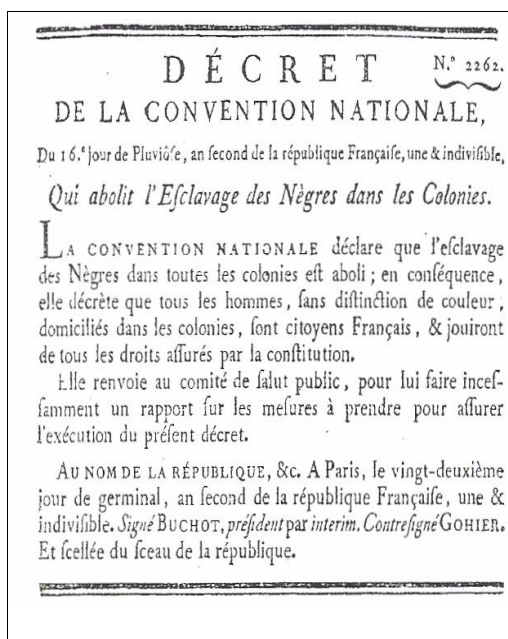
Extrait du débat des 15 et 16 pluviôse an 11(3 et 4 février 1794), *Le Moniteur universel*, tome 19.

8) Quels étaient les enjeux politiques et économiques de l'abolition de l'esclavage ? Relevez les arguments des partisans et des adversaires de l'abolition.

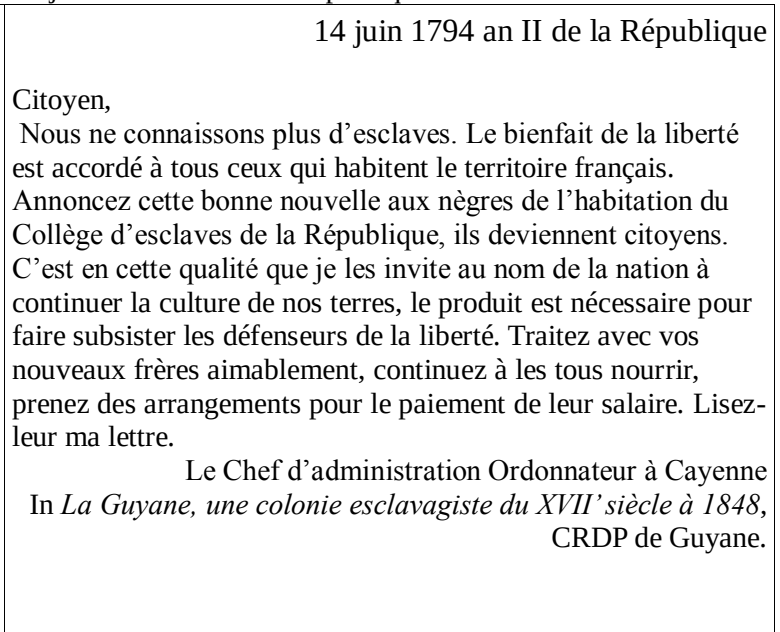
- Pour la « Société des amis des Noirs », il ne s'agit pas d'abolir l'esclavage, ce qui ruinerait le travail sur les plantations, mais la traite, ce qui contraindra les planteurs à mieux traiter les Noirs, en tant que précieuse force de travail.
- À la Convention, Levasseur réclame l'abolition de l'esclavage au nom de la liberté inscrite dans la Déclaration des droits de l'Homme. Lacroix reprend l'argument en le mettant en relation avec la situation des esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles. En arrière-plan se dessine donc le combat des idées entre les intérêts mercantiles des planteurs et les idéaux universels de liberté et d'égalité.

II - L'abolition proclamée :

Document 6 : 4 février 1794



Document 7 : Un exemple d'application du décret en Guyane
14 juin 1794 an II de la République



1) Où est pris le décret ? Que promulgue-t-il ? Où doit-il s'appliquer ?

- Le décret (doc. 4) est pris à Paris le 4 février 1794 à la Convention et proclame l'abolition de l'esclavage. Il est applicable dans toutes les colonies.

2) Comment est connue l'abolition en Guyane ? Quelles difficultés semble pressentir l'auteur du texte ?

- L'abolition est connue par la proclamation du chef de l'administration, le 14 juin soit plus de 4 mois plus tard.
- Celui-ci semble avoir peur – à juste titre – que les esclaves une fois libres quittent les habitations. Il invite donc les esclaves à continuer les cultures et les planteurs à leur verser désormais un salaire.

III - L'abolition remise en cause :

Document 8 : Décret du 30 mai 1802 (extrait)

Au nom du peuple français, Bonaparte, premier Consul, proclame loi de la République le décret suivant :

Art. 1. Dans les colonies restituées à la France, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2. Il en sera de même dans les autres colonies, françaises au delà du Cap de Bonne-Espérance.

Art. 3. La traite des noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789.

À Paris, le 10 Prairial, an X de la République. Signé : Bonaparte, premier consul.

1) Que promulgue le nouveau décret ? Quelles raisons ont pu pousser le Consul Bonaparte à le prononcer ? Avec quelles conséquences selon vous ?

- **Le nouveau décret signé par Bonaparte, proclame le maintien de l'esclavage, le retour de la traite.**
- **C'est la situation antérieure à 1789 qui prévaut désormais.**
- **Les intérêts économiques des négociants de la métropole mais aussi des planteurs (défendus par Cambacérès) dont l'épouse de Bonaparte, Joséphine était issue, l'ont sans doute emporté.**
- En réalité, le décret de 1794 n'a réellement pris effet qu'en Guadeloupe.

- COMMENTAIRE : La première abolition de l'esclavage en 1794, sous la Première République, est annulée par le consul Bonaparte en 1802.
- Celui-ci était notamment sensible aux arguments des anciens colons français puisque sa première femme, **Joséphine de Beauharnais**, était une créole née aux Antilles.
- Le mouvement abolitionniste ressurgit au XIX^{ème} siècle sous la Monarchie de Juillet (pétitions, journaux, associations...).
- Sous l'impulsion de **Victor Schœlcher**, la II^{ème} République née en février 1848 adopte dès le 27 avril un décret qui abolit définitivement l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

L'impact de la guerre de Sept Ans :

La guerre de Sept Ans (1756-1763) fragilise l'empire colonial français. Le conflit perturbe les liaisons entre la métropole et les colonies, ce qui laisse une certaine autonomie aux colons qui peuvent ainsi commercer avec les pays voisins. D'autre part, la guerre contre la Grande-Bretagne se solde par une défaite de la France qui perd de nombreux territoires en Amérique du Nord (ex : Québec)

Les dénonciations des philosophes des Lumières :

Au XVIII^{ème} siècle, les philosophes (Voltaire, Montesquieu) ou des membres du clergé (l'abbé Raynal et l'abbé Grégoire) dénoncent les fondements du système colonial. Certains d'entre eux, sensibles aux questions économiques, relaient les demandes des colons qui réclament la fin de l'exclusif et la liberté du commerce. D'autres s'indignent du traitement infligé aux populations noires. Les abolitionnistes fondent une *Société des Amis des Noirs* à Paris en 1788 et mènent une propagande active en métropole et dans les colonies pour exiger la suppression de la traite négrière.

Les répercussions de la Révolution française dans les colonies :

Alors que les valeurs de liberté et d'égalité triomphent en France dès 1789, la réforme du système colonial tarde, ce qui accentue les mécontentements. Ainsi, certains créoles réclament l'indépendance. Les hommes de couleur libres luttent pour l'égalité civile. Ils obtiennent les mêmes droits politiques que les Blancs en 1792. Enfin, les esclaves noirs se révoltent dans les Antilles. Face à ces troubles, la République française décide l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies le 4 février 1794. Certaines deviennent des départements français.

L'échec du rétablissement de l'esclavage. Arrivé au pouvoir en 1799, Bonaparte rétablit l'esclavage en 1802. À la demande des propriétaires de plantations, il envoie des troupes aux Antilles contre les révoltés. Mais la guerre contre Toussaint Louverture et ses successeurs est un échec. Alors que ce dernier meurt en prison, Saint-Domingue se déclare indépendante et prend en 1804 le nom d'Haïti. Après la défaite de Waterloo en 1814, la France perd l'essentiel de ses possessions coloniales, à l'exception notamment de la Martinique et de la Guadeloupe. La traite est interdite en 1815, mais l'esclavage n'y est définitivement aboli qu'en 1848.

Mots-clés :

Esclavage : système dans lequel certains êtres humains, les esclaves, sont la propriété d'autres, les maîtres, qui peuvent les vendre, les acheter, les faire travailler et qui ont le droit de vie et de mort sur eux. Les Européens appliquent ce système, à partir du XVI^{ème} siècle, aux Indiens puis aux Noirs, afin d'exploiter les colonies d'Amérique.

Créole : terme qui désigne les personnes nées dans les colonies de plantation.

Abolitionnisme : mouvement de pensée qui dénonce la traite et l'esclavage et milite pour leur suppression.